

«Apprendre la démocratie et les droits de l'homme»

Conseil de l'Europe, Strasbourg 15-16 avril 2010

Allocution d'ouverture de M. Klaus Fischer

Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'instruction publique,
de la culture et des sports du canton de Soleure

Madame, Monsieur,

C'est pour moi un plaisir et un honneur de vous adresser ces quelques mots à l'ouverture de cette conférence, en particulier parce que depuis de nombreuses années, vous vous êtes faits les promoteurs infatigables de l'éducation à la citoyenneté. Je suis donc très heureux, dans le cadre de la présidence suisse du Conseil de l'Europe, de pouvoir vous saluer ainsi que les pays que vous représentez et d'apporter de la sorte une modeste contribution à la promotion de la démocratie en Europe.

Le Conseil de l'Europe est né dans le but de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Plus d'un demi-siècle après sa fondation, le monde a beaucoup changé, d'autres organisations internationales ont vu le jour, et surtout 27 Etats de l'Europe se trouvent désormais unifiés sous la bannière de l'Union européenne (UE).

Dans ce contexte, et avant d'aborder le sujet propre de cette conférence, il convient donc de s'interroger sur la spécificité du Conseil de l'Europe et de sa méthode de travail. En effet, alors que l'UE procède à une vaste homogénéisation des normes juridiques doublée d'une centralisation administrative, le Conseil de l'Europe poursuit sa coopération sur le mode purement intergouvernemental, à savoir une méthode essentiellement non contraignante réalisée la plupart du temps sous forme de programmes et de projets pluriannuels. Il ne s'agit pas ici de se demander si l'un est meilleur que l'autre, un forum tel que le Conseil de l'Europe ne saurait se comparer à une Union d'Etats. Mais, il faut se demander si l'approche développée par le Conseil

de l'Europe demeure pertinente suite à un demi-siècle de transformations et d'accélération de l'histoire.

De manière schématique, on peut dire que la démarche du Conseil de l'Europe se décompose généralement en trois étapes principales :

- Premièrement, la définition d'une problématique commune aux Etats membres nécessitant soit une réponse coordonnée, soit un échange approfondi d'expériences. A titre d'exemple, la question de la protection des minorités nationales ou de la promotion des langues régionales et minoritaires a été ainsi considérée comme un enjeu requérant une réponse commune.
- Deuxièmement, sur la base de la problématique identifiée, la réalisation de projets particuliers dans différents Etats membres permet de mieux cerner les problèmes rencontrés et d'analyser la qualité des réponses apportées. Ainsi au début des années 90, le grand projet « Culture et Régions en Europe » a mis en évidence, d'une part, la richesse culturelle de l'Europe et, d'autre part, l'importance de l'échelon local et régional dans la promotion de la diversité.
- Troisièmement, à partir des travaux effectués dans les Etats membres sur la base d'une même problématique, un ensemble de *best practices* se dégage facilitant l'adaptation des différentes politiques nationales. Ces *best practices* peuvent prendre la forme d'une recommandation ou, si cela s'avère nécessaire, d'un texte juridique contraignant tel qu'une Charte ou une Convention.

La pertinence et la validité d'une telle démarche se situent à un double niveau : d'abord la mise en lumière de la spécificité des réponses apportées par chaque pays en fonction de son histoire, de sa culture et de son organisation politique, ensuite la dynamique coopérative qui s'en dégage – chacun respectant la diversité et apprenant des expériences de l'autre. Or pour faire progresser la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit,

cette démarche s'avère particulièrement appropriée : convaincre par l'argumentation et l'expérience plutôt qu'imposer par la contrainte. Ce début de siècle nous a malheureusement montré combien peuvent être contre-productives les tentatives d'imposition coercitives de la démocratie et des droits de l'homme. Une coexistence harmonieuse ne peut se faire que sur la base d'une vision commune.

Venons-en maintenant au sujet proprement dit de cette conférence : l'éducation à la citoyenneté démocratique. S'il est un domaine où la méthode précitée s'applique, c'est bien celui-ci. Une décennie de travaux en la matière n'ont certes pas fait les gros titres de la presse et des médias. Mais ils ont atteint des résultats bien plus fondamentaux et on y retrouve les trois étapes que nous venons de mentionner :

- La définition d'une problématique commune par la reconnaissance que la promotion des droits de l'homme et de la démocratie passe par l'éducation, en particulier dans des sociétés européennes de plus en plus hétérogènes.
- La création d'un vaste réseau de correspondants nationaux et d'experts représentant l'ensemble des pays membres, aptes à se réunir régulièrement ou à se consulter à tout moment.
- La production d'un important matériel conceptuel et didactique désormais disponible pour tous.

Par cette démarche – et c'est sans doute le principal crédit de ce programme – on a pu introduire, ancrer et fortifier dans les Etats membres non seulement le discours sur les droits de l'homme, mais aussi et surtout celui sur la démocratie.

Le Conseil de l'Europe joue ici un rôle dont l'importance est cruciale. Je me réfère d'abord au passé récent, celui de l'Europe d'après -1989, marquée par la terrible guerre civile en Yougoslavie et par l'effondrement du bloc soviétique. C'est là tout le mérite du Conseil de l'Europe et, en particulier, du projet

d'éducation à la citoyenneté d'avoir su, patiemment, pas à pas, retisser la trame des enjeux et des défis de la démocratie. Je pense ensuite aussi au présent et à l'avenir. En effet, après la chute du mur et la dissolution de l'Union soviétique, c'est la première fois que la démocratie est appelée à expliquer ce qu'elle veut. Le régime démocratique n'est plus simplement un contre-modèle opposé au communisme, mais une méthode de gouvernance de l'Etat et de la vie quotidienne qu'il faut vivre et qu'il faut expliquer à chaque nouvelle génération.

Plus d'une décennie après le lancement de ce programme les résultats sont donc très encourageants, mais le travail n'est pas terminé. Il faut maintenant diffuser et faire connaître le plus largement possible le fruit de ces années de travail. Il s'agit notamment de voir où se situeraient les lacunes et comment elles pourraient être comblées. A cet égard la fonction de forum du Conseil de l'Europe et de ses Instituts décentralisés peut jouer tout son rôle : c'est-à-dire celle d'un campus à l'échelle européenne pour débattre des besoins et développer les moyens de l'éducation à la citoyenneté, parce qu'un campus c'est d'abord un réseau capable de mobiliser les experts et de faire circuler les connaissances et le savoir-faire.

Voici le défi, voilà les femmes et les hommes !

Merci de votre attention